

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 juillet 2005
Français
Original: anglais/espagnol

Soixantième session

Point 87 de la liste préliminaire*

**Les progrès de l'informatique et de la télématique
et la question de la sécurité internationale****Les progrès de l'informatique et de la télématique
et la question de la sécurité internationale****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des États Membres	2
Chili	2
Mexique	2

* A/60/50 et Corr. 1.



I. Introduction

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 59/61 du 3 décembre 2004, consacrée aux progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée générale a invité tous les États Membres à continuer de communiquer au Secrétaire général leurs vues et observations sur les questions suivantes : a) les problèmes généraux en matière de sécurité de l'information; b) la définition des concepts fondamentaux en matière de sécurité de l'information, notamment les interférences illicites dans les systèmes télématiques ou l'utilisation illégale de ces systèmes ou des ressources en matière d'information; c) la teneur des principes internationaux susceptibles de renforcer la sécurité des systèmes télématiques mondiaux.

2. Tous les États Membres ont été invités à faire connaître au Secrétaire général leurs vues et observations sur le sujet par une note verbale datée du 25 février 2005. Jusqu'à présent, deux réponses ont été reçues. Les textes de ces réponses sont reproduits dans la section II ci-après. Les autres réponses seront publiées en tant qu'additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des États Membres

Chili

[Original : espagnol]
[16 mai 2005]

Le Chili accorde une grande importance à la sécurité de l'information dans le contexte de la sécurité internationale. Au plan législatif, diverses lois et règlements ont été adoptés concernant la sécurité et la confidentialité des documents électroniques et l'efficacité des communications entre les organismes de l'administration publique et avec les citoyens.

Vu l'intérêt de cette question, le Chili participera activement à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra au mois de novembre 2005.

Mexique

[Original : espagnol]
[18 mai 2005]

Le Mexique est convaincu que l'information et les systèmes de communications sont des questions stratégiques dont il faut tenir compte du fait de leurs incidences sur la sécurité internationale.

Ces questions doivent faire l'objet de consultations entre États afin de promouvoir une coopération internationale continue et être constamment suivies de façon à préserver la libre circulation de l'information et à encourager le développement de ces éléments à des fins pacifiques, l'idée étant de favoriser ainsi concrètement le désarmement et la non-prolifération. Il importe également de noter qu'il sera indispensable d'élaborer des normes juridiques dans ce domaine car les

vides juridiques peuvent constituer des menaces potentielles et réelles pour la sécurité de l'information.

Le Mexique s'inquiète de l'incidence des questions touchant la sécurité de l'information et des télécommunications sur les systèmes de défense, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires et leurs vecteurs.

Il salue l'action du groupe d'experts gouvernementaux qui mène, en collaboration avec le Secrétaire général, une étude sur les menaces réelles et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et les mesures de coopération qui pourraient être prises pour y faire face, ainsi que sur les principes internationaux susceptibles de renforcer la sécurité des systèmes télématiques mondiaux, dont il est question aux paragraphes 4 et 2 de la résolution 58/32.

Par ailleurs, le Mexique constate avec intérêt que le groupe d'experts a poursuivi ses délibérations en 2005 et qu'il compte présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session, conformément à la résolution 59/61 en date du 3 décembre 2004. Il a désigné un spécialiste pour faire partie du groupe d'experts et souhaite que ce rapport comporte des recommandations de fond.
